

Francia - Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Bd. 28/2

2001

DOI: 10.11588/fr.2001.2.46286

---

#### Copyright

Das Digitalisat wird Ihnen von perspectivia.net, der Online-Publikationsplattform der Stiftung Deutsche Geisteswissenschaftliche Institute im Ausland (DGIA), zur Verfügung gestellt. Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

# Zur Forschungsgeschichte und Methodendiskussion

JEAN BÉRENGER

## À PROPOS D'UNE COMMÉMORATION: QUELQUES OUVRAGES SUR LA PAIX DE WESTPHALIE\*

Il me paraît tout à fait inutile de reprendre l'histoire de la guerre en Allemagne au XVII<sup>e</sup> siècle, même si d'excellentes contributions comme celle d'Olivier Chaline, dans la publication de Lucien Bély<sup>1</sup>, montrent que l'histoire de la bataille de la Montagne Blanche est à reconsidérer entièrement<sup>2</sup>. De même Mme Paulette Choné<sup>3</sup> dans la publication de Jean Pierre Kintz et Georges Livet<sup>4</sup>, donne une interprétation nouvelle et pertinente des

\* Parmi les ouvrages, qui, en français et en allemand, ont célébré le 350<sup>e</sup> anniversaire de la signature de la paix de Münster le 24 octobre 1648, nous avons retenu plusieurs titres: Lucien BÉLY (dir.), *L'Europe des traités de Westphalie. Esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, Paris 2000, 615 p.; Maria Elisabeth BRUNERT, *Die Beratungen des Fürstenrates in Osnabrück. 1: 1645 et 2: 1645–1646*, Münster 1998, CXLIII–426 p. et XVIII–612 p. (*Acta Pacis Westphalicae. Série III, Section A, Protokolle, 3/1 et 3/2*); Klaus BUSSMANN, Heinz SCHILLING (éd.), *1648. Krieg und Frieden in Europa. Politik, Religion und Gesellschaft*, Münster, Osnabrück 1998, 539 p.; Fritz DICKMANN, *Der Westfälische Frieden*, Münster 1998, 619 p.; Heinz DUCHHARDT (éd.), avec la collaboration de E. ORTLIEB et de M. SCHNETTGER, *Bibliographie zum Westfälischen Frieden*, Münster 1996, 475 p. (*Schriftenreihe der Vereinigung zur Erforschung der Neueren Geschichte, 26*); Heinz DUCHHARDT (éd.), *Städte und Friedenskongresse*, Cologne, Weimar, Vienne 1999, XI–215 p. (*Städteforschung, Reihe A, 49*); Heinz DUCHHARDT (éd.), *Der Westfälische Friede, Diplomatie – politische Zäsur – kulturelles Umfeld. Rezeptionsgeschichte*, Munich 1998, XI–888 p. (*Historische Zeitschrift, Beiheft 26*); Bernardo Garcia GARCIA (dir.), *350 años de la Paz de Westfalia 1648–1698. Del antagonismo a la integración en Europa*, Madrid (Biblioteca Nacional) 1999, 452 p.; Jean Pierre KINTZ, Georges LIVET (éd.), *350<sup>ème</sup> Anniversaire des traités de Westphalie 1648–1998. Une genèse de l'Europe, une société à reconstruire. Actes du Colloque International tenu à l'initiative de l'Université Marc Bloch*, Strasbourg 1999, 643 p.; Konrad REPGEN, *Der Westfälische Friede. Ereignis, Fest und Erinnerung*, Wiesbaden 1999, 39 p. (*Nordrhein-Westfälische Akademie des Wissenschaften, Vorträge G 358*); *Die französischen Korrespondenzen, Band 3: 1645–1646, Teil 2: 1646. Unter Benutzung der Vorarbeiten von Kriemhild GORONCZY, bearb. von Elke JARNUT (†) und Rita BOHLEN mit einer Einleitung und einem Anhang von Franz BOSBACH*, Münster 1999, LXXXII–1246 p. (*Acta Pacis Westphalicae. Série II, Section B*); Anuschka TISCHER, *Französische Diplomatie und Diplomaten auf dem Westfälischen Kongress. Außenpolitik unter Richelieu und Mazarin*, Münster 1999, XII–493 p. (*Schriftenreihe der Vereinigung zur Erforschung der Neueren Geschichte, 29*).

1 Lucien BÉLY (dir.), *L'Europe des traités de Westphalie. Esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, Paris 2000, 615 p.

2 Olivier CHALINE, *La bataille de la Montagne Blanche, 8 novembre 1620*, dans: Lucien BÉLY, *L'Europe des traités de Westphalie. Esprit de la diplomatie, diplomatie de l'esprit*, p. 315–320.

3 Paulette CHONÉ, *Les Misères de Jacques Callot ou le témoin théoricien*, p. 311–322.

4 Jean Pierre KINTZ, Georges LIVET (éd.), *350<sup>ème</sup> Anniversaire des traités de Westphalie 1648–1998. Une genèse de l'Europe, une société à reconstruire. Actes du Colloque International tenu à l'initiative de l'Université Marc Bloch*, Strasbourg 1999, 643 p.

»Misères de la Guerre« de Jacques Callot, à l'origine connues sous le nom de »Vie des Soldats«. Elle base sa démonstration sur le fait que les images si souvent reproduites hors de leur contexte, sont inséparables des textes de l'abbé de Marolles. Les planches de Callot décrivent la condition militaire; elles ont un propos éthique et contiennent une démonstration juridique. Elles adhèrent aux inquiétudes des contemporains sur le recrutement des armées, composées désormais de marginaux, pillards étrangers à la moindre notion d'honneur militaire et de discipline. Il ne s'agit donc pas d'une représentation de la misère du pauvre monde, qui serait en quelque sorte une illustration anticipée du »Simplicissimus« de Grimmelshausen, mais la démonstration par l'absurde de la nécessité de l'ordre et de la discipline dans les armées de mercenaires: la violence des scènes représentées montre clairement que si on ne tient pas sévèrement ses soldats, c'est à la fois la ruine des armées et des populations civiles. Dans le remarquable ouvrage de Heinz Duchhardt sur la paix de Westphalie<sup>5</sup>, l'étude des aspects militaires de la question, avec deux communications, demeure un peu le parent pauvre de l'ouvrage. Bernhard Sicken<sup>6</sup> a tenté de présenter l'essentiel, la guerre de Trente ans comme tournant, la conduite des opérations et la structure des armées conduisant à l'armée permanente. Il montre que Ferdinand III, bien conseillé, conserve un noyau dur mais que ses moyens financiers ne lui permettent pas de conserver les effectifs d'une armée sur pied de guerre et même son fils Léopold 1<sup>er</sup>, pour »soulager ses peuples« devra démobiliser à plusieurs reprises dès que la conjoncture internationale le lui permettait. Bernhard Kroener<sup>7</sup> en s'interrogeant sur le destin des soldats démobilisés après la guerre de Trente ans montre que la plupart des soldats sont retournés dans leur région d'origine et ont repris une vie normale; l'essentiel des soldats de la guerre de Trente ans n'étaient donc pas des gens de sac et de corde; ces marginaux ont d'ailleurs dans la mesure du possible été cédés à l'Espagne ou à Venise qui en avait besoin pour combattre les Turcs en Crète. En réalité, de nombreux combattants, qui avaient un métier avant de s'engager, n'ont eu aucun mal à acquérir le droit de bourgeoisie. Cette contribution ouvre une direction de recherches trop souvent négligée, parce qu'on s'imaginait qu'au soir du 24 octobre tout était résolu et que tout rentrait dans l'ordre. Antje Oschmann avait naguère montré dans sa thèse de doctorat<sup>8</sup>, que la »satisfaction militaire« ou indemnisation en argent des frais engagés par la Suède n'était pas réglée et que pour obtenir le départ de 50 à 55 000 hommes, il en coûta aux États de l'Empire de 15 à 20 millions de rixdales, tant en indemnités (5,5 millions) qu'en frais d'entretien de ces troupes d'occupation jusqu'en 1652. Enfin nous noterons dans l'ensemble des travaux évoqués l'absence de toute allusion à la »Military revolution« chère à Geoffrey Parker et à l'école historique anglo-saxonne.

Les buts de guerre des belligérants doivent être sérieusement reconsidérés au vu des résultats de la recherche allemande depuis une quarantaine d'années. En effet, traditionnellement l'historiographie outre-Rhin était sévère à l'égard de l'impérialisme français, où les ambitions de Richelieu et celles de Louis XIV étaient rendues responsables de tous les maux dont souffrirent alors les États de l'Empire et la Monarchie autrichienne, car la France était responsable des projets les plus insensés, à la fois sur le plan territorial (annexion des territoires rhénans) et sur le plan institutionnel: la France aurait voulu faire de l'Allemagne un protectorat, les Bourbons auraient empêché l'unité allemande, ils auraient même eu, selon certains

5 Heinz DUCHHARDT (éd.), *Der Westfälische Friede, Diplomatie – politische Zäsur – kulturelles Umfeld. Rezeptionsgeschichte*, Munich 1998, XI–888 p. (*Historische Zeitschrift*, Beiheft 26).

6 Bernhard SICKEN, *Der Dreißigjährige Krieg als Wendepunkt: Kriegführung und Heeresstruktur im Übergang zum miles perpetuus*, dans: cf. DUCHHARDT (voir n. 5) p. 599–632.

7 Bernhard KROENER, *Überlegungen zum Schicksal demobilisierter Söldner nach dem Dreißigjährigen Krieg*, dans: cf. DUCHHARDT (voir n. 5) p. 581–598.

8 Antje OSCHMANN, *Der Nürnberger Exekutionstag 1649–1650. Das Ende des Dreißigjährigen Krieges in Deutschland*, Münster 1991, 718 p.

polygraphes du XVII<sup>e</sup> siècle, repris par des historiens du siècle dernier, des ambitions à la couronne impériale. Ces interprétations développées dans l'euphorie consécutive à la victoire de Bismarck, tant par les historiens prussiens que par les historiens autrichiens, ont été l'objet d'une sérieuse remise en question.

C'est pourquoi avant de présenter quelques ouvrages qui me paraissent importants, il convient de signaler qu'un panorama exhaustif nous est fourni par Heinz Duchhardt et ses collaborateurs Eva Ortlieb et Matthias Schnettger qui ont publié une bibliographie de la paix de Westphalie<sup>9</sup>. L'ouvrage, qui comporte 4095 numéros, est divisé en sept rubriques dont la dernière consacrée à la littérature historique (ouvrages et articles) recouvre à peu près tous les thèmes que nous allons évoquer pour les ouvrages postérieurs à cette date, publiés à l'occasion de la commémoration. Il s'agit des ouvrages généraux, de la marche à la paix, des villes du congrès, des dimensions internationales évoquant les principaux protagonistes, des conséquences pour le Saint Empire, des aspects économiques et sociaux, de l'exécution des traités et des fêtes, des résultats immédiats et lointains.

Il nous faut ensuite rendre hommage au livre fondamental de Fritz Dickmann sur les négociations et les traités de Westphalie<sup>10</sup>. L'auteur a su faire un choix judicieux dans l'énorme documentation concernant le sujet et s'est limité aux trois principaux partenaires de la négociation: l'empereur Ferdinand III, la France de Mazarin et la Suède d'Oxenstierna (Chancelier, chef du Sénat ou *Riksråd* et régent au nom de la jeune reine Christine). S'il a évoqué dans une première partie la préhistoire des tractations (1630–1645), il a consacré la seconde partie de son livre aux «satisfactions des Couronnes», terme diplomatique pour désigner les demandes françaises et suédoises d'annexions territoriales, tandis qu'il réservait la troisième partie à l'aspect le plus important de la paix, le règlement des questions allemandes. Par sa méthode, il a renouvelé la vieille histoire diplomatique, car il s'est intéressé à l'histoire des idées politiques, à la formation du concert européen (*Staatensystem*) qui va peu à peu remplacer la vieille Chrétienté médiévale, ainsi qu'au cérémonial et aux personnes; le plénipotentiaire impérial, le comte Maximilien de Trautmannsdorf, chef du Conseil de Ferdinand III, apparaît comme le héros du Congrès de Münster. Les négociations sont également bien décrites et les dernières années de la guerre évoquées avec pertinence.

Pour Fritz Dickmann, la paix de Westphalie est un moment essentiel dans l'histoire du *Reich*, puisque tout l'avenir du monde germanique y a été décidé pour deux siècles. Il montre l'importance du rôle joué par les princes allemands, qui ont refusé d'être représentés à la table des négociations par les seuls Électeurs (Saxe, Bavière et Brandebourg, ainsi que les trois Électeurs ecclésiastiques, Cologne, Trèves et Mayence). La Hesse-Cassel a été le porte parole de l'opposition des États de l'Empire, qui fut alors appuyée par les délégations françaises et suédoises. Elle a revendiqué l'amnistie à la date de 1618 et le rétablissement de la «constitution de l'Empire»: dès 1645, elle a obtenu, pour tous les princes d'Empire le droit de conclure des alliances particulières mais, par égard pour la dignité impériale, ce droit a été finalement limité. Il n'y eut d'ailleurs pas de véritable opposition entre l'Empereur et les États de l'Empire, qui demeurèrent des vassaux de l'Empereur, mais bien plutôt entre les États (*Reichsstände*) et les Électeurs (*Kurfürsten*), qui voulaient monopoliser la représentation du corps germanique et parler au nom de tous les princes d'Empire, alors que les intérêts du collège des Princes étaient sensiblement différents de ceux du collège des Électeurs.

Les oppositions confessionnelles ont été plus politiques que religieuses et elles ont souligné les divergences entre Luthériens et Réformés, au moins aussi importantes que celles qui divisaient Catholiques et Protestants. Finalement l'Empereur et l'Empire demeuraient inséparables, même si des tensions existaient, entretenues par la politique dynastique des Habs-

9 Heinz DUCHHARDT (éd.), avec la collaboration de E. ORTLIEB et de M. SCHNETTGER, *Bibliographie zum Westfälischen Frieden*, Münster 1996, 475 p.

10 Fritz DICKMANN, *Der Westfälische Friede*, Münster 1998, 619 p.

bourg (les Allemands ne voulaient en aucun cas soutenir la Monarchie d'Espagne, indissolublement liée aux Habsbourg de Vienne). Mais il est faux de voir naître dès 1648 une Monarchie autrichienne séparée de l'Allemagne et il est curieux que certains historiens se posent la question d'un destin autonome des pays héréditaires dès 1648, qui auraient pu, paraît-il, faire sécession comme les cantons suisses<sup>11</sup>.

Au cours des négociations, les ambitions territoriales de la Suède sont apparues beaucoup plus dangereuses pour l'Empire que celles de la France. Fritz Dickmann a compris que la paix a réglé les problèmes de droit public posés par la guerre, figé les rapports confessionnels et déterminé l'avenir des relations franco-allemandes jusqu'à la fin de l'Ancien régime.

Le centre du débat est constitué par la politique rhénane de Richelieu, sa politique allemande, voire sa conception des relations internationales, même si le cardinal était mort depuis 6 ans au moment de la signature de la paix. En effet Mazarin a appliqué l'instruction rédigée dès 1637 par Richelieu pour le congrès de Cologne. Fritz Dickmann montre que Richelieu ne songeait pas à faire des conquêtes, mais à créer un système européen de sécurité collective, qui se serait substitué à l'hégémonie (réelle ou supposée) de la maison d'Autriche: il voulait constituer une ligue en Allemagne et une autre ligue en Italie sous la direction de la France. Il voulait ôter la couronne impériale aux Habsbourg et faire du Roi Très Chrétien le médiateur des affaires allemandes, voire des affaires européennes. Cette interprétation de la politique de Richelieu a été illustrée récemment par Hermann Weber<sup>12</sup>, qui, dans un article de la revue »XVII<sup>e</sup> siècle«, a montré que la France souhaitait un véritable concert de puissances, dont le Roi Très Chrétien serait la clé de voûte. Ce système était destiné à assurer une paix durable à l'Europe.

Fritz Dickmann, comme naguère Mommsen, était convaincu que le Rhin n'intéressait pas encore la France et que celle-ci eût préféré prendre des gages dans le Cercle de Bourgogne (Pays Bas, Franche-Comté) ou au Piémont (Pignerol), hypothèse confirmée par les travaux récents. À la rigueur, Richelieu s'en tenait à »l'avis au roi« de 1629, qui conseillait à Louis XIII d'occuper Metz et Strasbourg, portes de l'Allemagne, mais il ne souhaitait en aucun cas annexer l'Alsace, ni même la Lorraine. D'ailleurs Richelieu souhaitait-il vraiment que la France conservât ces gages? Comme le cardinal était avant tout préoccupé de la »réputation du roi«, il fallait éviter tout crime et toute injustice qui rendrait Louis XIII odieux à l'opinion allemande.

Dans la tradition ouverte par l'ouvrage pionnier de Dickmann, les collègues allemands ont poursuivi la publication des sources dans la magnifique série des *Acta Pacis Westphalicæ* et à ce propos il nous faut signaler la magnifique édition des textes des traités, œuvre d'une profonde érudition de Antje Oschmann<sup>13</sup>, qui avec une grande patience et une peine infinie, a réuni les instruments de ratification concernant les traités avec la France<sup>14</sup> et avec la Suède<sup>15</sup>. Ce petit chef d'œuvre rend compte de toutes les variantes, parce qu'elles n'offrent pas seulement un intérêt philologique, mais mettent en cause le fond même des traités. Alors que les précédentes éditions, comme celle de l'*Instrumentum Pacis Monasteriensis* de Heinz Duchhardt et Franz Joseph Jacobi, reposaient sur une seule version, Antje Oschmann a utilisé tous les documents disponibles. Elle a également publié les documents complémentaires, parce que Mazarin, qui avait exclu l'Espagne de la paix, cherchait à obtenir le plus de

11 Karl Friedrich RUDOLF, La Paz de Westfalia y los paeses austriacos, dans: cf. GARCIA (voir n. 53) p. 229-237.

12 Hermann WEBER, Revue XVII<sup>e</sup> siècle, 1990/1, p. 98-117.

13 Antje OSCHMANN (éd.), Die Friedensverträge mit Frankreich und Schweden, Münster 1998, 233 p. (Acta Pacis Westphalicæ, Série III, Section B, Urkunden, Verhandlungsakten, 1).

14 Texte original latin de l'*Instrumentum Pacis Monasteriensis*, dans: Die Friedensverträge mit Frankreich und Schweden, p. 3-36.

15 Texte latin de Die Friedensverträge mit Frankreich und Schweden, p. 3-36.

garanties possible de la part des princes d'Empire, en ce qui concerne les annexions françaises en Alsace. Cette édition donne par conséquent un panorama des États de l'Empire (*Reichsstände*) qui, par leur ratification, ont été réellement inclus dans la paix de Westphalie (le document n° 5: *Übersicht über die Ratifikationen des I. P. M.*, englobant le Roi Très Chrétien, l'Empereur et l'Électeur de Mayence, et le document n° 24: *Übersicht über die Ratifikationen des I. P. O.*, englobant l'Empereur, les Électeurs, des princes et des villes, ainsi que la reine de Suède) en vertu de leur droit *jus Pacis ac belli* confirmé par les traités. Dans son introduction, Antje Oschmann rappelle que certains points litigieux n'étaient pas réglés comme les problèmes juridiques consécutifs au transfert de souveraineté en Alsace, la situation exacte du cercle de Bourgogne par rapport à l'Empire et son implication dans la guerre franco-espagnole ou la poursuite des hostilités entre Paris et Madrid.

Maria Elisabeth Brunert, en publiant les délibérations du collège des princes siégeant à Osnabrück<sup>16</sup>, étudie l'attitude des princes protestants au début des conférences. Ces procès verbaux, rédigés dans une langue archaïque et obscure, sont d'une interprétation difficile, les délégués ayant une pensée confuse, peut-être à dessein. Quoiqu'il en soit, les collègues allemands qui ont su tirer le maximum de ces documents dans leur présentation très soignée, conforme aux traditions des *Acta Pacis Westphalicae* (introduction, notices et commentaires) n'en ont que plus de mérite.

Le tome 3/1<sup>17</sup> couvre la période du 27 juillet au 10 novembre 1645, avant même que l'empereur Ferdinand III, cédant à la pression française, n'ait invité les États de l'Empire à participer aux négociations de paix. Celui-ci aurait en effet préféré associer les seuls Électeurs aux négociations ou à la rigueur inviter des délégations de chaque collège. Il était en effet conscient que le fait d'associer tous les États de l'Empire aux traités de paix modifiait *ipso facto* la constitution du Saint Empire et anticipait sur le résultat des négociations. Le tome 3/2<sup>18</sup> couvre la période allant du 10 novembre 1645 au 5 février 1646 et se termine sur l'envoi d'une députation (Saxe-Altenbourg, Saxe-Cobourg, Saxe-Gotha, Saxe-Weimar, Saxe-Eisenach, comtes de Wetterain, villes de Nuremberg et de Lübeck) des délégués des princes et des villes protestantes au comte Trautmannsdorf: les délégués protestants siégeant à Osnabrück ont bien reçu les contre-propositions des Électeurs et princes catholiques, qu'ils vont examiner incessamment.

En fait il s'agissait d'un certain nombre de membres du second collège de la diète, qui se rendirent à Osnabrück où les attendaient la délégation suédoise et la délégation impériale dirigée par le comte Lamberg. Pourtant, durant l'été 1645, ils se trouvèrent dans une situation équivoque, puisque certains princes étaient, par la volonté impériale, exclus des débats, à commencer par l'administrateur de l'archevêché de Magdebourg, directeur du collège des princes protestants, la ville de Strasbourg, parce qu'elle avait refusé de signer la paix de Prague et bien sûr la Hesse-Cassel. On trouve en outre des membres de la maison de Brunswick, les ducs de Saxe possessionnés en Thuringe (Saxe-Altenbourg, Saxe-Cobourg, Saxe-Gotha, Saxe-Weimar, Saxe-Eisenach), des ducs de Mecklembourg, le margrave de Brandebourg Kulmbach, et les comtes de Wetterau, puis à la fin de 1645, le margrave de Bade-Durlach, les villes de Lübeck et de Nuremberg.

Les princes ne vinrent jamais siéger personnellement à Osnabrück et se firent représenter par des juristes bourgeois, qui avaient une expérience administrative et diplomatique, tel ce

16 Maria Elisabeth BRUNERT, *Die Beratungen des Fürstenrates in Osnabrück*. 1: 1645 et 2: 1645–1646, Münster 1998, CXLIII–426 p. et XVIII–612 p. (*Acta Pacis Westphalicae*. Série III, Section A, Protokolle, 3/1 et 3/2).

17 Maria Elisabeth BRUNERT, *Die Beratungen des Fürstenrates in Osnabrück*. 1: 1645 Münster 1998, CXLIII–426 p. (*Acta Pacis Westphalicae*. Série III, Section A, Protokolle, 3/1).

18 Maria Elisabeth BRUNERT, *Die Beratungen des Fürstenrates in Osnabrück*. 1: 1645 Münster 1998, XVIII–612 p. (*Acta Pacis Westphalicae*. Série III, Section A, Protokolle, 3/2).

Marcus Otto, natif d'Ulm, licencié en droit, délégué de la ville de Strasbourg. Les exclusions prononcées par les Impériaux contre certains princes protestants ont compliqué les négociations: l'administrateur de l'archevêché de Magdebourg, investi du directoire des princes protestants, ne pouvait participer aux audiences accordées par la délégation impériale ou celle des princes catholiques; en revanche il dirigeait la députation qui négociait avec les Suédois ou les Français. Son représentant Krull finit par obtenir l'admission de Magdebourg aux travaux du congrès. Les textes examinés sont assez décevants sur le fond, car ils s'enlisent dans des discussions de procédure, en attendant les problèmes de protocole. L'antagonisme entre adeptes de la confession d'Augsbourg (princes saxons, Strasbourg) et réformés (Hesse-Cassel) apparaît en revanche assez peu au fil des débats quotidiens, jusqu'à ce que la question ait été posée par la délégation suédoise, qui sollicite pour les réformés la reconnaissance de leur spécificité par rapport aux adeptes de la Confession d'Augsbourg; ces derniers se réunirent à part le 28 janvier 1646 pour examiner le problème<sup>19</sup>. Les représentants des princes sont d'une extrême prudence tant à l'égard de leurs interlocuteurs que de leurs commettants. Juristes bourgeois comme Carpzow, ils veulent éviter les reproches de leurs maîtres et se noient souvent dans des détails; ils se répètent sans arrêt. On peut se demander si ces négociateurs, qui ont souvent siégé à la diète d'Empire, sont des pédants, totalement étrangers à la logique cartésienne ou s'ils pratiquent d'habiles manœuvres dilatoires destinées à gagner du temps, puisque le contexte général, toujours occulté dans ces textes, s'est révélé défavorable à l'Empereur. En effet au cours de l'année 1645, les armées de Ferdinand III ont essuyé une série de défaites; chassé de Bohême après la déroute de Jankau en mars 1645, Ferdinand III dut se réfugier à Linz, à la suite d'une offensive contre Vienne des Suédois, des Hongrois révoltés et des Transylvains. En outre, au mois d'août, l'armée bavaroise de Mercy avait été battue par Turenne à Allersheim en Franconie. Toutes ces défaites expliquent le changement d'attitude de la délégation impériale, qui se montre enfin disposée à faire des concessions aux «couronnes» et à leurs alliés, les princes protestants allemands.

Il nous faut également saluer la publication par une équipe dirigée par Franz Bosbach<sup>20</sup>, de la suite de la correspondance de la délégation française, qui fait le pendant à celle de la délégation impériale, publiée naguère et qui intéresse tout particulièrement un public français. Les volumes 3/1 et 3/2 de la section II B des *Acta Pacis Westphalicae*<sup>21</sup> couvrent la période du 25 novembre 1645 au 8 juin 1646, époque à laquelle pour la délégation française les conditions d'une négociation sérieuse étaient réunies. Les documents permettent de mieux comprendre les plans français pour la campagne de 1646, qui selon Mazarin permettrait aux armées françaises d'obtenir une victoire décisive sur l'adversaire espagnol et de négocier ainsi dans une position de force. L'armée du Roi Très Chrétien devait mener l'offensive en Italie (avec pour but final le royaume de Naples), en Flandre et en Allemagne, où Turenne devait coopérer avec une armée suédoise et négocier, peut-être, un armistice avec la Bavière. Ces documents permettent aussi de mieux comprendre l'attitude française dans la question de la satisfaction en Allemagne et de l'annexion de l'Alsace. Les négociations avec l'Empereur consistent en un échange de propositions et l'on constate de très nets progrès de

19 Session 45, Sondersitzung lutherischer fürstlicher und städtischer Gesandter, *Acta Pacis Westphalicae*, Série III, Section A, Protokolle, 3/2, p. 497-504. Il s'agit de Magdebourg, qui présidait, des ducs de Saxe, des ducs de Brunswick, des duc de Mecklembourg, du duc de Saxe-Lauenbourg, du margrave de Bade-Durlach, des comtes de Franconie, des villes de Strasbourg, Nuremberg et Lübeck.

20 *Die französischen Korrespondenzen*, Bd. 3, Teil 1: 1645-1646, Teil 2 1646. Unter Benutzung der Vorarbeiten von Kriemhild GORONCZY, bearb. von Elke JARNUT (†) und Rita BOHLEN mit einer Einleitung und einem Anhang von Franz BOSBACH.

21 *Die französischen Korrespondenzen*, tome 3, sous la direction de Franz BOSBACH, *Acta Pacis Westphalicae*, Série II, section B, 2 vol., 1146 pages, Münster 1999. La 1<sup>ère</sup> partie: tome 3/1 (676 pages) comprend l'introduction de Franz BOSBACH, la 2<sup>e</sup> partie (470 pages) contient l'index.

mars à mai 1646, grâce à l'influence exercée par Maximilien de Bavière sur Ferdinand III, pour que ce dernier arrive à un accord avec la France. L'instruction complémentaire du 23 novembre 1645 constituait la base des négociations pour la délégation française. De cette publication, on ne peut toujours pas conclure si les ambiguïtés dans la cession de l'Alsace, si lourdes de conséquences ultérieures, doivent être attribuées à des ignorances françaises ou à la rouerie des diplomates. Enfin le progrès des négociations hispano-néerlandaises permet de mieux comprendre le déroulement des négociations franco-espagnoles, sur lequel on manque encore d'informations, les deux points en discussion depuis décembre 1645 étant (déjà!) le mariage de l'infante Marie Thérèse avec Louis XIV et la cession du Cercle de Bourgogne (Pays Bas espagnols et Franche Comté) à la France. Le tome 4 de la section II B des *Acta Pacis Westphalicae*<sup>22</sup> couvre la période allant du 9 juin au 23 novembre 1646, durant laquelle intervinrent des événements décisifs pour la politique française. D'une part la délégation française parvint le 13 septembre 1646 à un accord définitif avec Trauttmansdorff sur la question de la satisfaction française, c'est à dire la cession de l'Alsace. Dans l'introduction<sup>23</sup>, Anuschka Tischer rappelle l'importance de la campagne militaire pour la France, qui réussit à s'emparer de Dunkerque et de Porto Longone, mais subit un échec devant Lérída, où le marquis de Léganès fit lever le siège de la place à l'armée conduite par le duc d'Harcourt. Les opérations combinées de l'armée de Turenne et de Carl Gustave Wrangel amenèrent Maximilien de Bavière à négocier sérieusement l'armistice tant désiré par Mazarin. Les échecs militaires des Habsbourg décidèrent donc Ferdinand III à préciser les offres du printemps 1646 et on conclut l'accord du 13 septembre, un simple texte non signé, qui fait état d'engagements oraux. Ferdinand III a en particulier proposé la cession de l'Alsace en toute souveraineté et A. Tischer montre bien les hésitations des autorités françaises, qui voient les inconvénients des deux solutions (la cession en fief et la cession en toute souveraineté). Doit-on attribuer la cession en toute souveraineté aux machiavéliques desseins du conseil privé de l'Empereur, qui écartait plus aisément le Roi Très Chrétien d'une éventuelle candidature à l'Empire, qui l'éloignait des affaires de la diète et qui en même temps brouillait la France avec les États de l'Empire? Pour le reste on s'en tint à un compromis: l'Empereur n'exigea ni la restitution de la Lorraine ni la paix avec l'Espagne, Mazarin ne soutint que vaguement les revendications de la Suède et de la Hesse-Cassel, qui lui semblaient exagérées. L'échec le plus sérieux pour la diplomatie française n'en fut pas moins la signature des 70 articles, véritables préliminaires de la paix entre les Provinces-Unies et le Roi Catholique. Quant aux négociations directes des représentants de ce dernier avec la délégation française, il n'en est pratiquement pas question dans le volume, alors que les divergences entre les représentants du Roi Très Chrétien apparaissent sans cesse dans ce volume, allant des querelles de personnes aux dissensions de caractère stratégique.

Mais si bon nombre de documents conservés au Quai d'Orsay (environ 150 volumes) ont été ainsi édités dans les *Acta Pacis Westphalicae*, »on peut regretter que du côté français, ils n'aient pas suscité d'études approfondies depuis les travaux du Père Bougeant, auteur d'une *Histoire des traités de Westphalie* publiée en 1744<sup>24</sup>, qui fait encore référence<sup>25</sup>. En dépit

22 Die französischen Korrespondenzen, *Acta Pacis Westphalicae*, Série II, section B, tome 4, sous la direction de Franz BOSBACH, Münster 1999, 975 p.

23 Die französischen Korrespondenzen, *Acta Pacis Westphalicae*, Série II, section B, tome 4, Münster 1999, Einleitung, p. XLI-LXXI.

24 P. G. H. BOUGEANT, S. J., *Histoire du traité de Westphalie, ou des négociations qui se firent à Münster et Osnabrug pour rétablir la paix entre toutes les puissances de l'Europe*, 2 vols. in 4°, Paris, Mariette, 1744.

25 Isabelle RICHEFORT, Les sources de l'histoire des traités de Westphalie aux Archives du Ministère des Affaires étrangères, dans: Jean Pierre KINTZ, Georges LIVET (éd.), 350<sup>ème</sup> Anniversaire des traités de Westphalie 1648-1998, Strasbourg 1999, p. 605.

des abondantes sources disponibles, l'étude du rôle de la diplomatie française lors du congrès de Westphalie avait pourtant été laissée dans l'ombre, en dehors d'ouvrages généraux comme les thèses de Fritz Dickmann ou de Karsten Ruppert, jusqu'à ce qu'Anuschka Tischer<sup>26</sup> relève le défi avec sa thèse de doctorat.

Anuschka Tischer s'interroge tout d'abord sur les structures de la diplomatie française au congrès de la paix en particulier sur le profil du duc de Longueville, de Servien et du comte d'Avaux, qui avec leurs protecteurs à la Cour, adversaires ou amis de Mazarin, étaient impliqués dans les querelles intérieures françaises. Le vrai décideur durant la période était Mazarin, aidé par son secrétaire Hugues de Lionne, tandis que le secrétaire d'État Brienne était un personnage falot qui ne gênait pas le cardinal, la bureaucratie était encore inexistante tandis que les liaisons matrimoniales entre princes permettaient d'exercer plus ou moins d'influence sur les cours étrangères. Seul un noble (d'épée ou de robe) ou un prélat pouvait prétendre à un poste diplomatique et il n'y avait pas encore de vraie carrière diplomatique.

Toutefois, signe de l'importance que Mazarin accordait au congrès, les trois représentants français étaient membres du Conseil du Roi. Longueville (1595–1663), descendant illégitime des Valois, beau-frère du Grand Condé, était gouverneur de Normandie et n'avait aucune expérience diplomatique; sa nomination fut perçue comme une disgrâce, car Münster était bien loin des centres de décision, mais Mazarin n'était pas mécontent d'éloigner cet opposant, qui durant la Fronde fut un membre actif du parti condéen. Bien qu'il ait été »généreux et candide«, il ne faut pourtant pas sous-estimer son rôle dans les négociations, comme on l'a fait jusqu'à présent.

Claude de Mesmes comte d'Avaux (1595–1650), appartenait à l'une des plus illustres familles du Parlement de Paris, et, après avoir rempli de nombreuses missions en Italie et dans l'Europe du Nord, passait pour le meilleur diplomate de son temps. Catholique zélé, c'était un fin connaisseur du monde germanique, de sorte que sa nomination comme surintendant des finances en 1643 ne l'empêcha pas de partir pour Münster l'année suivante, malgré une santé délabrée. Il entretenait les meilleures relations avec Gaston d'Orléans, Condé et, loin d'appartenir à la clientèle de Mazarin, il apparaissait plutôt comme un concurrent possible du cardinal au poste de premier ministre. D'Avaux, riche au point de prêter des sommes importantes au roi, disposait en effet de sa propre clientèle et d'un vaste réseau de relations personnelles à l'échelle européenne. D'Avaux fut rappelé à Paris au printemps 1648, ce que les Impériaux regrettèrent, mais Mazarin tint le surintendant à l'écart du conseil, dans une apparente disgrâce.

D'Avaux, indiscutablement lié au parti dévot, voulait la paix à tout prix et il était le défenseur des intérêts du catholicisme en Allemagne. Il critiqua la politique menée à l'égard de la Suède, qu'il jugeait avoir été trop favorisée et aurait souhaité que les domaines alsaciens soient cédés en fief au roi de France, afin de ne pas mécontenter les États de l'Empire. Il n'était d'ailleurs pas particulièrement attaché à l'annexion de l'Alsace et même, après l'accord de 1646 avec Trautmannsdorf, il aurait volontiers échangé l'Alsace contre la Lorraine, car il lui semblait impensable de ne pas régler à Münster la question lorraine, alors qu'il considérait comme maladroit d'annexer un territoire »étranger«.

En revanche Mazarin réussit à faire nommer plénipotentiaire Abel Servien, qui appartenait à une famille parlementaire de Grenoble. Servien avait été, sans conteste, une créature de Richelieu, qu'il servit d'abord comme intendant de Guyenne, puis comme diplomate et, en 1633, comme secrétaire d'État à la guerre; disgracié en 1636, il fit une seconde carrière après 1643 grâce à Mazarin, auquel il lia son destin politique: envoyé en Westphalie, il y demeura le seul plénipotentiaire français après sa nomination le 23 avril 1648 comme

26 Anuschka TISCHER, *Französische Diplomatie und Diplomaten auf dem Westfälischen Kongress. Außenpolitik unter Richelieu und Mazarin*, Münster 1999, XII–493 p. (Schriftenreihe der Vereinigung zur Erforschung der Neueren Geschichte, 29).

ministre d'État et le rappel du comte d'Avaux. La mésentente entre d'Avaux et Servien était notoire et Mme Tischer, qui possède une connaissance approfondie des réalités françaises de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, montre bien que tout opposait Servien et d'Avaux. Si ce dernier s'embarrassait peu de détails juridiques et connaissait moins bien les dossiers que son collègue, Servien était le véritable tenant de la *Realpolitik* et annonçait les méthodes de l'école diplomatique française de la seconde moitié du siècle. En outre Servien, quoique catholique pratiquant, ne confondait pas, en bon gallican, les intérêts de l'Église catholique avec ceux de l'État et il était dans la délégation, le représentant des «politiques», si l'on peut, en simplifiant quelque peu la réalité, considérer d'Avaux comme le représentant du parti dévot et Longueville comme l'un des «Grands» de la Cour. Il n'y avait donc rien d'étonnant à ce que la délégation française fût tiraillée par de sérieuses divergences, puisque toutes les tendances politiques majeures des années 1640 y étaient représentées.

Anuschka Tischer aborde ensuite la question des buts de guerre de la France, qui, ne se sentant pas concernée au début de la guerre de Trente ans, eut tendance à protéger les intérêts de la catholique Bavière. Pourtant la politique d'Olivarès en Italie du Nord (affaire de la Valteline, succession de Mantoue) opposa de plus en plus les intérêts français à ceux des Habsbourg d'Espagne. L'entrée en guerre en 1635, est, c'est bien connu, le résultat d'un long processus; lorsqu'en 1634, les Provinces-Unies proposèrent à la France d'attaquer l'Espagne afin de se partager les Pays Bas méridionaux, Richelieu refusa jusqu'à ce que l'enlèvement de l'Électeur de Trèves le 26 mars 1635, l'ait convaincu de la volonté de guerre de l'Espagne, provoquant la déclaration de guerre au Roi Catholique du 19 mai 1635. Ce n'est toutefois qu'au printemps 1636 qu'intervint la rupture des relations diplomatiques entre Louis XIII et Ferdinand II. Richelieu, pour qui l'Espagne demeurait l'adversaire principal, évita de trop engager la France dans la guerre allemande, car le Saint-Empire lui paraissait un théâtre d'opérations secondaires, même si la paix de Prague du 30 mai 1635, qui n'avait pas réglé les problèmes essentiels de l'Allemagne, pouvait justifier l'entrée en guerre de la France. Celle-ci revendiquait la possession des territoires lorrains et semblait oublier que le duché de Lorraine, même après 1542, demeurait, comme les trois évêchés, fief d'Empire. Richelieu, qui était toujours prêt à négocier, affichait encore en 1636 des buts de guerre fort modestes. Il demandait seulement la reconnaissance du *statu quo* (c'est à dire le droit d'occuper les Trois Évêchés et Pignerol), mais il envisageait la restitution de la Lorraine à son légitime propriétaire, le duc Charles IV. En 1641, Richelieu rédigea le projet d'une nouvelle instruction, après les premiers succès militaires de la France et l'affaiblissement du Roi Catholique dans la Péninsule Ibérique, et son texte fut mis au net par Mazarin en 1643 après la victoire de Condé à Rocroi. Outre la Lorraine, Pignerol et les Trois Évêchés; la France réclamait désormais le Roussillon, les places conquises en Artois, ainsi que les villes conquises en Alsace «par droit de la guerre».

Les premiers mois du Congrès, en 1644, furent occupés à des querelles de cérémonial et de lettres de créance, qui traduisaient une profonde méfiance de la part de la délégation impériale, et des prétentions inouïes de la part de la délégation française, qui exigeait la présence sur la délégation espagnole. En conséquence les premières propositions, qui correspondaient à l'instruction de Mazarin de 1643, ne furent échangées que le 24 février 1645, mais ne lancèrent pas plus la négociation que la première proposition impériale, qui réclamait la restitution de toutes les conquêtes françaises et la ratification du traité de Ratisbonne de 1630. Plus que de simples passes d'armes, ces propositions traduisaient les exigences fondamentales des deux parties. Les Français firent une seconde proposition à la délégation impériale le 11 juin 1645 dans laquelle ils insistaient sur la séparation entre les deux branches de la Maison d'Autriche et le 29 août 1645, l'Empereur fit enfin l'invitation générale à tous les princes d'Empire qui voudraient participer au Congrès.

On s'est souvent demandé si les traités de Westphalie étaient, du côté français, l'œuvre de Richelieu. En vérité Mazarin n'était pas après 1643 dans une situation telle qu'il aurait pu

simplement poursuivre et achever le programme de son prédécesseur. Car son gouvernement manquait de stabilité, condition nécessaire à la réalisation du programme de politique étrangère de Richelieu. Mazarin devait établir son pouvoir face à des clientèles concurrentes et se trouvait pendant la minorité de Louis XIV en butte à une hostilité qui culmina dans la Fronde. Ils avaient pourtant leurs propres idées et pouvaient influencer sur les principes et le déroulement de la négociation. Les conditions et la stabilité du gouvernement de Mazarin variaient également avec l'évolution de la situation militaire chez les alliés comme chez les adversaires du Roi Très Chrétien. Bien des éléments qui ont été naguère attribués à la politique de Richelieu, comme la poursuite de l'alliance avec les puissances protestantes (Suède et Provinces Unies), l'acquisition de l'Alsace exigée dans le traité avec l'Empereur, l'exclusion de la Lorraine des négociations et la poursuite de la guerre avec l'Espagne, apparaît après une analyse approfondie des facteurs de politique intérieure et de politique étrangère plus comme le résultat de quatre ans de guerre supplémentaire que comme la modification volontaire de la politique définie par Richelieu. Les succès militaires ont encouragé Mazarin à exiger toujours plus des Habsbourg, sans se rendre compte qu'il indisposait ses alliés, les Provinces Unies, les princes allemands ou la couronne de Suède.

L'ouvrage dirigé par Heinz Duchhardt<sup>27</sup> est le résultat des travaux du congrès qui avait réuni une cinquantaine de communicants à Münster du 27 octobre au 2 novembre 1996, afin de commémorer le 350<sup>e</sup> anniversaire de la paix de Westphalie. Disons tout de suite que par l'étendue et la diversité des thèmes abordés, il pourra dorénavant servir d'ouvrage de référence à l'ensemble de la communauté des historiens lorsqu'elle souhaitera faire le point sur la Paix de Westphalie et qu'il servira d'utile complément au livre maintes fois cité de Fritz Dickmann. Ainsi le vœu formulé par l'éditeur H. Duchhardt me paraît-il comblé: l'ouvrage trouve sa place dans le «paysage de la recherche»<sup>28</sup>. Le programme avait donné la priorité à certains aspects de la recherche historique, de sorte que l'ouvrage publié comme cahier de l'«Historische Zeitschrift» est divisé en cinq parties autour des thèmes suivants: la Paix de Westphalie comme étape de l'histoire moderne de l'Europe, la politique des grandes puissances, la Paix de Westphalie et le *Reich*, les aspects militaires de la question et enfin l'environnement culturel.

Tout d'abord la Paix de Westphalie est un fait marquant de l'histoire moderne de l'Europe. Heinz Schilling<sup>29</sup> défend sa thèse de l'importance des structures en histoire dans la longue durée et du rôle joué par les deux grands phénomènes du début du XVII<sup>e</sup> siècle la confessionnalisation (*Konfessionalisierung*), c'est-à-dire de la constitution de principautés exclusivement catholiques ou protestantes, en application de la paix d'Augsbourg de 1555, ainsi que la formation de l'État territorial moderne. Il maintient l'idée que la guerre de Trente ans est d'abord une guerre de religion, qui, dans les Provinces Unies ou en Bohême apparaît en même temps comme une crise de croissance de l'État. Reinhard Steiger<sup>30</sup> se demande si l'on peut considérer les traités de Westphalie comme une sorte de constitution pour cette Europe qui prend définitivement la place de la Chrétienté, tandis que Winfried Schulze<sup>31</sup> note l'apparition du système multiconfessionnel comme réponse au pluralisme

27 Cf. DUCHHARDT (voir n. 5).

28 »Der Herausgeber hofft und ist zugleich überzeugt davon, daß dieser Kongreßband über den Tag und den Anlaß hinaus seinen Platz in der Forschungslandschaft finden und behalten wird«: H. DUCHHARDT (éd.), *Der Westfälische Friede*, Vorwort, p. XI.

29 Heinz SCHILLING, *Der Westfälische Friede und das neuzeitliche Profil Europas*, dans: cf. DUCHHARDT (voir n. 5) p. 1-32.

30 Reinhard STEIGER, *Der Westfälische Frieden – Grundgesetz für Europa?*, dans: cf. DUCHHARDT (voir n. 5) p. 33-80.

31 Winfried SCHULZE, *Pluralisierung als Bedrohung: Toleranz als Lösung. Überlegungen zur Entstehung der Toleranz in der Frühen Neuzeit*, dans: cf. DUCHHARDT (voir n. 5) p. 115-142.

religieux, la tolérance au sens contemporain ne faisant son apparition qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle avec l'*Aufklärung*. Le rétablissement d l'unité chrétienne apparaît désormais comme un objectif impossible à atteindre, de sorte qu'il faut bien pérenniser les accommodements imaginés à Augsbourg en 1555.

L'ouvrage étudie ensuite la politique des grandes puissances participant au congrès de Westphalie, sans avoir néanmoins la possibilité d'évoquer les médiateurs italiens, le nonce Chigi et le Vénitien Contarini, tout en évoquant les absents, le Polonais, le Moscovite, le Turc et l'Anglais. Léopold Auer<sup>32</sup> a ainsi analysé ce qu'illustrent les *Acta Pacis Westphalicae*, les buts changeants de la politique impériale lors des négociations de Westphalie, en fait constamment révisés à la baisse; à partir de la défaite de Jankau de mars 1645, non seulement Ferdinand III doit renoncer à faire semblant de négocier pour chercher une paix de compromis, mais il doit accepter des sacrifices pour sauver ce qu'il considère comme l'essentiel.

La satisfaction française qu'étudie Konrad Repgen<sup>33</sup> représente un de ces sacrifices auquel doit consentir Ferdinand III pour sauver l'autorité impériale dans l'Empire et le *jus reformandi* dans ses États personnels (Bohême et Pays héréditaires). La convention franco-impériale du 13 septembre 1646 marque une étape importante dans le progrès de la négociation en donnant dès cette date satisfaction aux revendications territoriales que la France exigeait, dans l'espoir que celle-ci soutiendra plus activement les intérêts de la religion catholique dans l'Empire.

Paul Sonnino<sup>34</sup> insiste sur l'erreur grave commise par Mazarin en 1646 lorsqu'il mêla les Hollandais à la négociation franco-espagnole. L'historien américain est sévère pour le cardinal qui se considérait comme un «superman» et qui ne profita pas des offres très avantageuses faites par le gouvernement espagnol au cours de l'été 1646, car il voulait que le Roi Très Chrétien annexât l'ensemble des Pays Bas espagnols, parce qu'il sous estimait les réactions néerlandaises. Le comte d'Avaux, après sa disgrâce du printemps 1648, ne se gêna pour accuser Mazarin d'avoir voulu prolonger la guerre en retardant l'accord franco-espagnol de 1646; après son retour triomphal, le cardinal chercha à faire disparaître les preuves qui l'accusaient d'être un fauteur de guerre et qui le troublaient profondément, lui qui avait commencé sa carrière comme un homme de paix. Quoiqu'il en soit, si l'on compare les offres espagnoles de 1646 avec les termes de la paix des Pyrénées de 1659, la France y perdit beaucoup, et selon Sonnino, la présomption de Mazarin n'y est pas étrangère. Fernando Sanchez-Marcos<sup>35</sup> montre que le destin de la Catalogne, alors aux mains des Français après la révolte de juin 1640, demeura un sujet brûlant durant les négociations. Faisant état de l'autre grande défaite de la couronne d'Espagne durant cette même année 1640, Pedro Cardim<sup>36</sup> montre comment les «rebelles portugais» n'ont pu faire entendre leur voix à Münster et même leurs «alliés» français n'ont reconnu officiellement l'indépendance portugaise qu'en 1666, plus d'un quart de siècle après la rupture entre Madrid et Lisbonne. Dès les premières instructions données à la délégation française, il était clair que l'indépendance du Portugal n'était pas une priorité pour le Roi Très Chrétien. Ce n'est pourtant pas la faute de la jeune diplomatie «auto-didacte» qui représentait le duc de Bragançe au congrès de Münster.

32 Léopold AUER, Die Ziele der kaiserlichen Politik bei den Westfälischen Friedensverhandlungen und ihre Umsetzung, dans: cf. DUCHHARDT (voir n. 5) p. 143-174.

33 Konrad REPGEN, Die kaiserlich-französischen Satisfaktionsartikel vom 13. September 1646 – ein befristetes Agreement, dans: cf. DUCHHARDT (voir n. 5) p. 175-216.

34 Paul SONNINO, Prélude to the fronde. The French Delegation at the Peace of Westphalia, dans: cf. DUCHHARDT (voir n. 5) p. 217-234.

35 Fernando SANCHEZ-MARCOS, The Future of Catalonia. A sujet brûlant at the Munster Negotiations, dans: cf. DUCHHARDT (voir n. 5) p. 273-292.

36 Pedro CARDIM, Portuguese Rebels at Münster. The diplomatic Self Fashioning in mid-17th Century European Politics, dans: cf. DUCHHARDT (voir n. 5) p. 293-334.

Horst Lademacher<sup>37</sup> nous rappelle que les négociations de Münster ont parachevé la marche à l'indépendance des Néerlandais. La ratification solennelle à Münster, le 15 mai 1648, du traité de paix conclu le 30 janvier par les délégations espagnoles et néerlandaises, reconnaissait en effet l'indépendance de provinces qui s'étaient révoltées contre leur « naturel seigneur » 80 ans plus tôt. L'abandon aux Provinces Unies de territoires conquis sur l'Espagne après une longue guerre de sièges et la reconnaissance d'un statut de grande puissance signifiaient la victoire des Provinces Unies, mais aussi le grave échec de leur allié français, qui avait commis une série d'erreurs depuis 1644 en soutenant trop ouvertement les catholiques hollandais et en annonçant en 1646 l'échange de la Catalogne contre les Pays Bas espagnols.

Les puissances scandinaves n'ont pas été oubliées puisque Sven Lundkvist<sup>38</sup> a évoqué les conceptions suédoises de la paix et leur mise en pratique à Osnabrück. Quels étaient des buts de guerre de la Suède ? Ceux ci avaient été définis dès 1632 peu de temps avant la mort de Gustave Adolphe ; la Suède demandait l'abolition de l'édit de restitution, le rétablissement des princes protestants allemands dans tous leurs droits, le rétablissement des dispositions de la paix d'Augsbourg ; en 1637, si la terminologie avait changé, le fond demeurait identique ; en 1641, la Suède et la France se mirent d'accord pour terminer honorablement la guerre, ce qui mettait l'amnistie au premier plan de la préoccupation des deux couronnes. Pratiquement, la Suède souhaitait le retour à la situation de 1618 en Allemagne. La politique de satisfaction, sur laquelle insistait la grande instruction, avait pour but d'assurer la sécurité suédoise, en obtenant la constitution d'un glacis. Sven Lundkvist insiste sur l'importance de la défaite de Ferdinand III à Jankau, après laquelle l'Empereur fut vraiment obligé de négocier. Même si tous les objectifs initiaux ne purent être obtenus, le gouvernement suédois était satisfait des termes du traité d'Osnabrück, même si la démobilisation de l'armée posait un problème car la Suède ne pouvait régler aucun problème sans le contentement de ses soldats. Pourtant la Couronne de Suède, au delà de ses intérêts immédiats, était décidée à participer avec l'Empereur, le Roi Très Chrétien et les États de l'Empire, à un système de sécurité collective, qui ne fut, comme on le sait, jamais mis en place.

Avec le Danemark, il nous revient d'évoquer la série des absents à la table des négociations, les Suisses, la Pologne, l'Empire ottoman et la Grande Bretagne. En effet le Danemark, prévu initialement comme médiateur à Osnabrück, n'a pas participé aux négociations de la paix de Westphalie, comme le rappelle Michael Brengsbrö<sup>39</sup>. Le grand dessein de la politique danoise était le *Dominium Maris Baltici* et l'encerclement de la Suède, ce qui le mettait en conflit permanent avec cette dernière. Les recherches récentes ont montré que le roi Christian IV, loin d'être un aventurier, songeait à protéger son royaume contre l'impérialisme suédois, mais qu'il se heurtait à la politique égoïste des Ordres, qui refusèrent de lui accorder les ressources nécessaires. Pour le monde baltique, la paix de Westphalie, au lieu d'être un compromis durable, ouvrit la voie à de nouveaux conflits où se manifesta l'antagonisme entre les intérêts de la Suède et ceux du Danemark. Le désastre de 1658 amena la cession de la Scanie danoise à la couronne de Suède, la perte du contrôle du Sund et par conséquent la fin du *Dominium Maris Baltici* pour le royaume de Danemark.

Bien que les Cantons suisses ait joui durant tout le conflit d'une neutralité appréciable, la paix de Westphalie leur procura la reconnaissance officielle sur le plan international. Ce

37 Horst LADEMACHER, Ein letzter Schritt in die Unabhängigkeit. Die Niederländer in Münster 1648, dans: cf. DUCHHARDT (voir n. 5) p. 335-348.

38 Sven LUNDKVIST, Die Schwedischen Friedenskonzeptionen und ihre Umsetzung, dans: cf. DUCHHARDT (voir n. 5) p. 349-360.

39 Michael BRENGSBRÖ, Denmark and the Westphalian Peace, dans: cf. DUCHHARDT (voir n. 5) p. 361-368.

thème évoqué par Peter Stadler<sup>40</sup> dans l'ouvrage de Heinz Duchhardt, a été amplement documenté par une publication séparée de Marco Jorio<sup>41</sup>, qui montre en particulier l'intérêt personnel du duc de Longueville, comte de Neuchâtel, pour Bâle et la confédération helvétique durant les négociations. Les derniers liens entre les cantons et le Saint Empire ne furent pourtant rompus qu'avec le recès de 1803. Mais à la différence des Provinces Unies, le divorce la Suisse et le reste du monde germanique ne fut pas sensible après 1648. Enfin la paix de Westphalie permit aux cantons d'évoluer vers une forme d'État moderne en affranchissant ses habitants de toute possibilité d'appel devant les tribunaux de l'Empereur.

Istvan Hiller<sup>42</sup> montre pour sa part comment il convient de modifier l'image de »l'ennemi du nom chrétien«, qui demeura en paix durant toute cette période, ce qui permit à l'Empereur de consacrer toutes ses forces à la guerre allemande. Bien qu'à partir de 1646 les Hongrois aient songé à reprendre la guerre contre les Turcs, Ferdinand III négocia sans grande difficulté le renouvellement de la paix de Zsitva Torok en 1649. Le rôle de l'Empire ottoman dans la politique européenne durant la guerre de Trente Ans fut plutôt positif car Istanbul, capitale neutre, devint le centre d'intenses échanges diplomatiques entre les représentants des puissances chrétiennes. L'autre grande puissance de l'Est européen, la république de Pologne, favorable aux Habsbourg et à la cause de la Contre réforme s'abstint pourtant de participer activement à la guerre de Trente ans, parce que la noblesse voulait mener une politique de neutralité à l'Ouest. En 1620, Ferdinand II eut juste la possibilité de récupérer des »Cosaques« démobilisés qu'il utilisa en Haute Hongrie mais Henryk Wisner<sup>43</sup>, qui semble ignorer la thèse de Maciej Serwanski sur la Pologne et la France durant la guerre de Trente ans, ne pousse pas plus avant son étude. Lyudmilla Ivonina<sup>44</sup> se place au contraire à la fin de la période en analysant les conséquences de la guerre de Trente ans pour la Russie & l'Ukraine: la grande révolte des Cosaques en Ukraine fut, à partir de 1648, le premier coup sérieux porté à la puissance polonaise. Elle permit à la Moscovie, également neutre dans la guerre de Trente ans, de récupérer, dès 1654, lors de la signature du traité de Péréiaslav, la partie orientale de l'Ukraine. Celle-ci était en effet peuplée de colons orthodoxes, qui ne supportaient plus ni la domination de la noblesse polonaise, ni la tutelle de l'Église catholique, ce que comprenaient bien les sources occidentales, comme le »Theatrum Europæum«.

Enfin le dernier grand absent à la table des négociations fut la république anglaise, puisqu'elle ne fut pas représentée dans les négociations de Westphalie et aucune clause des traités ne concerne la Grande Bretagne. Cette absence étrange s'explique, selon Ronald G. Asch<sup>45</sup>, par la méfiance profonde des nouveaux maîtres du gouvernement anglais à l'égard d'un compromis européen, comme la peur d'être, pour la république anglaise, d'être impliquée dans une guerre continentale; de toute façon, la paix générale en Europe ne correspondait pas aux intérêts bien compris de l'Angleterre.

Dans l'étude des conséquences de la Paix de Westphalie sur l'histoire du Saint Empire, on ne pouvait procéder qu'à des choix douloureux en fonction des problèmes considérés

40 Peter STADLER, *Der Westphälische Friede und die Eidgenossenschaft*, dans: cf. DUCHHARDT (voir n. 5) p. 369–392.

41 Marco JORIO (éd.), *1648. Die Schweiz und Europa. Aussenpolitik zur Zeit des Westfälischen Friedens*, Zurich 1999, 209 p.

42 Istvan HILLER, *Feind im Frieden. Die Rolle des Osmanischen Reiches in der europäischen Politik zur Zeit des Westfälischen Frieden*, dans: cf. DUCHHARDT (voir n. 5) p. 393–404.

43 Henryk WISNER, *Die Adelsrepublik und der Dreißigjährige Krieg*, dans: cf. DUCHHARDT (voir n. 5) p. 405–412.

44 Lyudmilla IVONINA, *The Results of the Thirty Years' War in Russia and Ukraine and the Pereyaslav Treaty of 1654*, dans: cf. DUCHHARDT (voir n. 5) p. 413–420.

45 Ronald G. ASCH, *Die englische Republik und die Friedensordnung von Münster und Osnabrück*, dans: Cf. Duchhardt (voir n. 5) p. 421–446.

comme les plus importants pour la compréhension des événements ou pour l'histoire ultérieure de l'Allemagne. Peter Baumgart<sup>46</sup> montre l'habileté de la diplomatie de l'Électeur de Brandebourg, qui paradoxalement n'a fait, jusqu'à présent, l'objet d'aucune étude exhaustive. Il rappelle opportunément la faiblesse des Hohenzollern en 1640 et l'erreur de méthode qui consiste à assimiler l'État brandebourgeois du XVII<sup>e</sup> siècle à la Prusse triomphante de Frédéric le Grand. Grâce à un rapprochement discret avec la France, qui ne voulait pas trop favoriser l'expansion suédoise en Allemagne, Frédéric-Guillaume obtint des résultats substantiels, même s'il ne put annexer toute la Poméranie et s'il se heurta à un refus catégorique des Habsbourg concernant ses revendications assez justifiées en Silésie. Klaus Malettke<sup>47</sup> nous présente au contraire un de ces hommes qui ont compté à Osnabrück, Scheffer, plénipotentiaire de la Landgrave de Hesse-Cassel, parce que selon lui, les princes d'Empire n'ont pas seulement été invités pour qu'on les écoute, mais pour qu'ils inspirent la grande politique, qui ne doit pas être l'affaire de l'Empereur et des Électeurs. L'étude des aspects militaires fut assez brève alors que les travaux consacrés à l'environnement culturel et à l'accueil fait par les Allemands à la paix occupe une place de choix. Bernhard Roeck<sup>48</sup> a consacré son intervention aux fêtes de la paix tandis que Katrin Keller<sup>49</sup> évoquait les cérémonies qui, pendant deux ans de 1648 à 1650 ont illustré l'adage »Pax optima Rerum« et traduit la satisfaction des populations saxonnes d'avoir obtenu une bonne paix et surtout la fin des malheurs de la guerre.

Le livre de lecture destiné à un public de non spécialistes est probablement, en langue allemande, le catalogue de la grandiose exposition organisée à Münster et à Osnabrück, à l'automne 1998. L'ouvrage dirigé par Klaus Bußmann et Heinz Schilling<sup>50</sup> est magnifiquement illustré et reprend avec la participation de 46 collaborateurs, souvent cités dans les autres ouvrages, les grands thèmes historiographiques liés à la paix de Westphalie: la situation politique, religion et foi, la vie en guerre et en paix, la marche à la paix, les traités et leurs conséquences.

Les actes du colloque, qui s'était, à l'initiative de Lucien Bély, réuni à Paris au centre de conférences internationales, en septembre 1998, viennent d'être publiés dans un très beau volume<sup>51</sup> qui, avec les 43 communications, fournit un très vaste panorama de la scène internationale. Comme un accord longuement négocié a imposé aux différentes confessions chrétiennes de coexister pacifiquement, le temps des guerres de religion s'éloigne, du moins en Allemagne, où les clauses confessionnelles des traités ont conduit à une forme limitée de tolérance religieuse. La Chrétienté laisse peu à peu la place à l'Europe. Les malheurs de la guerre de Trente ans ont fait enfin naître le désir de limiter les conflits par un droit des gens, un droit international, qui s'imposerait à tous les belligérants. Un idéal de paix s'ébauche, alors que le conflit s'éternise entre la monarchie d'Espagne et la France.

Moins ambitieux et plus adapté aux attentes d'un public d'amateurs éclairés nous paraît être le catalogue de l'exposition réalisée par Isabelle Richefort à l'Hôtel de la Monnaie à Paris, en septembre 1998<sup>52</sup>. Il s'agissait de la contribution parisienne à la commémoration

46 Peter BAUMGART, Kurbrandenburg Kongreßdiplomatie und ihre Ergebnisse, dans: cf. DUCHHARDT (voir n. 5) p. 469-484.

47 Klaus MALETTKE, Scheffers Gesandtschaft in Osnabrück, dans: cf. DUCHHARDT (voir n. 5) p. 501-522.

48 Bernhard ROECK, Die Feier des Friedens, dans: cf. DUCHHARDT (voir n. 5) p. 633-661.

49 Katrin KELLER, Das eigentliche wahre und große Friedenszeit [...] im ganzen Sachsenlandes. Kur-sachsen 1648 bis 1650, dans: cf. DUCHHARDT (voir n. 5) p. 661-678.

50 Klaus BUSSMANN, Heinz SCHILLING (éd.), 1648. Krieg und Frieden in Europa. Politik, Religion und Gesellschaft, Münster, Osnabrück 1998, 539 p.

51 Cf. BÉLY (voir n. 1).

52 1648 la paix de Westphalie. Vers l'Europe moderne, nombreux collaborateurs sous la direction de Lucien BÉLY, préface d'Emmanuel LE ROY LADURIE, Paris (Imprimerie Nationale) 1998, 251 p.

des traités. Tandis que la seconde partie de l'ouvrage nous fournit les notices concernant les 239 documents exposés, la première partie, abondamment illustrée, est un exposé historique évoquant les principaux problèmes européens de l'époque: l'espace européen au début du XVII<sup>e</sup> siècle, la guerre de trente ans, origine et extension du conflit, le congrès de Münster et d'Osnabrück, les traités de Westphalie, enjeux et conséquences. L'orientation générale de la manifestation était de rappeler au public français, moins touché par la portée d'un traité qui n'était pour la France qu'une paix parmi tant d'autres, qu'il s'agissait de l'entrée de l'Europe dans la modernité et le point de départ d'un nouvel ordre européen.

C'est dans la même perspective que les Espagnols ont voulu commémorer un événement qui pour eux n'était qu'une étape dans le conflit franco espagnol et qui avait plus d'intérêt pour l'histoire européenne et l'histoire allemande que pour l'histoire nationale. De mars à novembre 1998, la Bibliothèque Nationale de Madrid avait, dans son cadre prestigieux, organisé une série de conférences et fait appel à un certain nombre d'historiens européens. Ces conférences ont été publiées à la fois dans la langue originale et dans la traduction espagnole<sup>53</sup>. Outre les thèmes abordés dans d'autres ouvrages, quelques contributions nous ont paru particulièrement originales, celle de l'historien autrichien Rudolf<sup>54</sup> qui pose la question absurde de savoir pourquoi les Pays héréditaires ne sont pas devenus une Autriche indépendante du saint Empire à l'imitation des cantons suisses, mais constate que dorénavant les deux branches de la Maison d'Autriche sont irrémédiablement séparées; celle de l'historien grec Dimitri Apostolopoulos<sup>55</sup> qui montre durant ce temps la formation d'une nation grecque moderne grâce aux descendants de l'aristocratie byzantine, qui occupaient des fonctions politiques (Maurocordato, négociateur ottoman de la paix de Karlowitz en 1699), économiques sans oublier la place que tenait le patriarche œcuménique de Constantinople.

L'institut d'histoire urbaine comparée avait choisi, pour sa réunion de 1998 un thème original, le rôle des villes comme lieu de congrès diplomatique depuis le congrès de Stettin en 1570 jusqu'à la conférence de Potsdam de 1945. Notre collègue Heinz Duchhardt a publié les différentes interventions<sup>56</sup>, qui mirent l'accent sur les grands congrès diplomatiques depuis la Renaissance et qui montre l'extraordinaire fortune de la formule «Le Congrès danse» probablement créée lors des négociations d'Aix la Chapelle, reprise en 1814, lors du congrès de Vienne et remise au goût du jour en 1856, à l'occasion du congrès de Paris, elle fut, signe des temps, abandonnée lors des négociations qui mirent fin à la Première guerre mondiale. Quant aux rencontres de Potsdam, on voit mal Staline ou encore moins Truman danser dans les ruines fumantes de l'Allemagne de 1945.

Lucina Turek-Kwiatowska évoque le congrès de Stettin de 1570<sup>57</sup> qui, à l'initiative du duc Jean Frédéric de Poméranie, mit fin au conflit où, durant sept années (1563–1570) la Moscovie, la Suède le Danemark et la Pologne avaient lutté pour le *dominium Maris Baltici*. Le duc de Poméranie, chef de la délégation impériale présida le congrès et mit à la disposition des délégués l'hôtel de ville de Stettin. Les belligérants, Lübeck et l'empereur Maximilien II participèrent, le duc de Poméranie, chef de la délégation impériale devant présider le congrès qui s'ouvrit le 5 septembre; jusqu'au 18 octobre, aucun plénipotentiaire ne voulut céder et

53 Bernardo Garcia GARCIA (dir.), 350 años de la Paz de Westfalia 1648–1698. Del antagonismo a la integracion en Europa, Madrid (Biblioteca Nacional) 1999, 452 p.

54 Karl Friedrich RUDOLF, La Paz de Westfalia y los paeses austriacos, dans: cf. GARCIA (voir n. 53) p. 229–237.

55 Dimitris APOSTOLOPULOS, Los Griegos y el tratado de Paz de Westfalia, dans: cf. GARCIA (voir n. 53) p. 251–256.

56 Heinz DUCHHARDT (éd.), Städte und Friedenskongresse, Cologne, Weimar, Vienne 1999, XI–215 p. (Städteforschung, Reihe A, 49).

57 Lucina TUREK-KWIATOWSKA, Der Stettiner Kongreß im Jahre 1570, dans: cf. DUCHHARDT (voir n. 56) p. 1–10.

ce n'est qu'à partir du 10 novembre que, sous la pression de la délégation impériale, les bel-ligérants firent les concessions qui aboutirent à la signature du traité de paix du 13 décembre 1570. Le Danemark fut le grand vainqueur du congrès, car la Suède ne garda qu'une partie de ses conquêtes mais comme celle-ci était prête à reprendre la lutte, les puissances baltiques eurent l'impression que la paix était fragile et que le congrès avait seulement consolidé de la prépondérance danoise dans la région.

Franz Joseph Jacobi<sup>58</sup> et Gerd Dethlefs<sup>59</sup> ont abordé le champ de recherches le plus neuf, qui s'est affirmé à l'occasion de cette commémoration: les liens de l'action diplomatique avec la société et la conséquence du congrès diplomatique sur la vie culturelle. Les descriptions traditionnelles de Münster, en particulier celle de Kerksenbrock, directeur de l'école capitulaire de 1570 à 1575, complété par la série d'eaux-fortes de Hogenberg et par le plan de Alerdinck, auxquels il faut ajouter les fondations du début du XVII<sup>e</sup> siècle (couvent des Jésuites, des Clarisses et des Capucins) pour avoir une idée exacte du paysage au début du Congrès. Kerksenbrock donne en outre une bonne description de la population, qui était d'environ 10 000 habitants avant la guerre de Trente ans. Les princes-évêques Wittelsbach n'ont cessé de réduire la place des protestants dans cette société qui est divisée entre clercs exonérés de toute charge (dont les 40 chanoines du chapitre cathédral) et bourgeois, tandis que les nobles sont de simples résidents. En dehors de 1500 pauvres, la société bourgeoise, répartie en 2200 feux (*Haushalt*), est divisée en patriciens et plébéiens, qui, tous deux, ont des droits politiques et, à l'intérieur de 6 quartiers, élisent les échevins (*senatorium ordinem*). Cette autonomie municipale se traduit dans le paysage urbain par l'hôtel de ville (*Ratskammer*)<sup>60</sup> de 1576 et la guilde des commerçants (*Amtshaus der Krämergilde*) de 1589. Les sculptures sur bois de l'hôtel de ville traduisaient un idéal de justice et d'union pour le maintien d'une société chrétienne. L'arrivée des délégations favorisa l'essor artistique et culturel des villes désignées pour accueillir le congrès: dès 1644, le Dantzickois Sébastien Dadler frappait une médaille traduisant à la fois dans ses textes et ses images, le vœu des populations pour la conclusion d'une paix rapide, ce que confirme l'étude faite par Konrad Repgen de la «presse contemporaine»<sup>61</sup>. Les membres des délégations ont amené avec eux tapisseries, mobilier et argenterie, mais en ont aussi commandé aux artistes et artisans locaux. Certains événements ont été immortalisés comme l'entrée du délégué néerlandais de Pauw, qui fut peinte par Gérard ter Bosch. On multiplia les vues de la ville (tableaux et gravures), en particulier après 1648. L'activité des libraires profita également des circonstances pour publier des textes de valeur comme l'histoire des Goths («*cronica Gotica*») de Saavedra, à côté d'une masse de pamphlets encore incomplètement inventoriés

Gerd Steinwascher<sup>62</sup>, évoque la position originale de la ville d'Osnabrück, peu encline à fêter un traité, qui, croyait elle, la remettrait sous la tutelle de l'évêque Wartenberg, qui, de 1628 à 1643, avait mené une énergique politique de recatholicisation. Il fallut attendre le

58 Franz Joseph JACOBI, *Westphalien Metropolis Monasterium. Topographie und Gesellschaft Münsters im konfessionellen Zeitalter und in der Zeit des Friedenskongresses*, dans: cf. DUCHHARDT (voir n. 56) p. 11-32.

59 Gerd DETHLEFS, *Kunst und Literatur während der Verhandlungen um den Westfälischen Frieden*, dans: cf. DUCHHARDT (voir n. 56) p. 33-68.

60 La Ratskammer de 1576 était celle de 1648 et avait été conservée en l'état jusqu'en 1945; détruite par les bombardements de la seconde guerre mondiale, elle a été reconstruite à l'identique dans les années 1950.

61 Konrad REPGEN, *Der Westfälische Frieden und die zeitgenössische Öffentlichkeit*, *Historisches Jahrbuch* 117/1 (1997), p. 38-83.

62 Gerd STEINWASCHER, *Städtische Erinnerungskultur zwischen protestantischer Polemik und Marketing: Die Jubiläumsfeiern des Westfälischen Frieden in Osnabrück*, dans: cf. DUCHHARDT (voir n. 56) p. 69-82.

centenaire pour que les autorités luthériennes ordonnent une célébration publique le 25 octobre 1748, renouvelant les fêtes de 1743, qui célébraient le bicentenaire du passage de la ville à la Réforme protestante. Par la suite Osnabrück ne vit pas la nécessité de commémorer un événement qu'elle considérait comme préjudiciable à l'histoire de l'Allemagne et en 1948 des politiciens assimilèrent encore la paix de Westphalie au traité de Versailles de 1919.

Lothar Schilling<sup>63</sup>, rappelle qu'au regard des juristes du XVIII<sup>e</sup> siècle, une ville de Congrès diplomatique doit être neutralisée, selon la définition des préliminaires de Hambourg de 1641 et conformément au modèle fourni par Vervins dès 1598, que les diplomates et leurs suite doivent être protégés et qu'en conséquence on peut parler de congrès après Westphalie, de Cologne (1673–1674), de Nimègue (1676–1679), de Ryswyck (1697), d'Utrecht (1712–1713), de Cambrai (1722–1723) de Soissons (1724–1725) pour s'achever sur celui d'Aix la Chapelle en 1748. La réalisation pratique avait posé quelques problèmes en particulier la protection militaire des deux villes et soulevé des espoirs car Münster et surtout Osnabrück imaginaient qu'elles seraient affranchies à tout jamais de la tutelle de leur évêque. Pour l'organisation matérielle, le maintien de l'ordre et l'accueil d'hôtes qui doubleraient pratiquement le nombre des résidents, on s'inspira d'abord des tenues des diètes d'Empire. Le bon fonctionnement du congrès de Westphalie servit, à l'avenir, de référence aux diplomates européens et de modèle aux organisateurs. C. G. Roelofsen<sup>64</sup>, a illustré cette thèse pour l'époque ultérieure où, après l'échec de la réunion de Cologne en 1673–1674, tous les congrès du règne de Louis XIV furent accueillis par des villes des Provinces Unies (Nimègue, Ryswyck, Utrecht). Accessoirement il y avait des retombées économiques pour les cités qui offraient l'hospitalité aux diplomates, mais dont l'autonomie administrative facilitait la neutralisation. Thomas R. Kraus<sup>65</sup>, nous montre que le congrès diplomatique de 1748 a été une bonne affaire pour l'ancienne ville du couronnement des empereurs romains germaniques, devenue une ville d'eaux, qui en 1668 avait déjà accueilli le congrès diplomatique mettant fin à la guerre de Dévolution. En prévision de l'événement de caractère international, les bourgeois n'hésitèrent pas à faire des investissements en modernisant leurs maisons et ne reconstruisant l'Hôtel de Ville, seul bâtiment capable d'abriter dignement les travaux du congrès.

C'est à Wolfgang Häusler<sup>66</sup> qu'il revenait de faire un sort au congrès de Vienne de 1814–1815, le seul qui, du point de vue du droit public international, soit comparable au Congrès de Westphalie, même si tout se passa dans des réunions secrètes entre les représentants de cinq grandes puissances (les quatre vainqueurs et la France de Louis XVIII, représentée par le prince de Talleyrand). Le congrès fut l'occasion de fêtes très brillantes, qui à plusieurs reprises associèrent la population viennoise. L'auteur cependant montre les difficultés économiques, dans lesquelles se débattait la population viennoise. Les débuts de l'industrialisation, la misère liée à l'inflation constituait un fond de tableau assez sinistre qui ne correspond pas tout à fait à l'image que l'Autriche et Vienne ont voulu donner de l'événement. L'empereur d'Autriche, trop heureux d'être enfin débarrassé de son gendre Napoléon, paya pourtant généreusement tous les frais de la fête, au grand dam du petit bourgeois viennois, qui, comme d'habitude rouspétait (la police ne lui laissait guère d'autres modes

63 Lothar SCHILLING, Zur rechtlichen Situation frühneuzeitlicher Kongreßstädte, dans: cf. DUCHHARDT (voir n. 56) p. 83–108.

64 C. G. ROELOFSEN, Von Nimwegen (1676–1679) bis Utrecht (1712–1713). Die niederländische Epoche in der Geschichte des europäischen Kongreßwesens, dans: cf. DUCHHARDT (voir n. 56) p. 109–116.

65 Thomas R. KRAUS, Aachen und der Aachener Friede von 1748, dans: cf. DUCHHARDT (voir n. 56) p. 117–134.

66 Wolfgang HÄUSLER, Europa bin ich – nicht mehr eine Stadt. Die Haupt und Residenzstadt Wien als Schauplatz des Kongresses 1814/15, dans: cf. DUCHHARDT (voir n. 56) p. 135–158.

d'expression) tout en applaudissant les puissants qui représentaient vraiment l'Europe dans les limites de sa bonne ville.

Le congrès de Paris de 1856<sup>67</sup>, mettant fin à la guerre de Crimée, une guerre »presque générale«, eut lieu à l'initiative française, dans le nouveau ministère des affaires étrangères, Quai d'Orsay, inauguré à cette occasion. Il fut présidé par le comte Walewski, ne réunissait que des personnalités de premier plan (le Grand Vizir en personne dirigeait la délégation ottomane), consista en 24 séances plénières qui aboutirent le 30 mars à la signature du traité de paix entre les Alliés et la Russie, mais aussi en événements mondains, qui donnèrent aux Parisiens l'impression qu'il s'agissait de la plus grande manifestation diplomatique depuis le congrès de Vienne. Napoléon III avait voulu donner ce caractère solennel à la réunion afin d'assurer une paix durable à l'Europe, mais aussi pour effacer le souvenir du Congrès de Vienne. En dehors de la paix franco-russe ou du maintien de l'intégrité de l'empire ottoman, les résultats du congrès n'en furent pas moins limités. La séance du 22 avril, prévue pour esquisser le règlement des grands problèmes européens, fut un échec, puisqu'on y échangea des banalités, qui soulignèrent les oppositions entre les Puissances; les diplomates furent en particulier incapables d'esquisser la moindre solution au problème de l'unité italienne. Gabriel Wackermann<sup>68</sup> a voulu montrer comment la dispersion des délégations dans plusieurs villes de la région parisienne (Versailles pour l'Allemagne, Trianon pour la Hongrie, Sèvres pour la Turquie et Saint Germain en Laye pour la Bulgarie) a favorisé l'essor de certaines de ces agglomérations quelque peu assoupies au début du XX<sup>e</sup> siècle. Enfin Jürgen Angelow<sup>69</sup>, évoque la réunion des Trois grands, immédiatement après la fin du second conflit mondial. Prévue d'abord à Berlin, pour des raisons symboliques, la Conférence dut, à l'initiative de Sir Winston Churchill, se tenir à Potsdam, pour des raisons pratiques, par suite du chaos qui régnait dans l'ancienne capitale du *Reich*. Mais la population de la ville n'a joué pratiquement aucun rôle et la ville n'a guère laissé de traces dans les souvenirs des principaux protagonistes. On était bien loin du congrès de Vienne ou de congrès de Westphalie.

Dans la conférence prononcée le 30 septembre 1998 à Düsseldorf, Konrad Repgen<sup>70</sup> va à l'essentiel en rappelant le propos du médiateur vénitien Alvise Contarini, qui jugeait les trois traités un véritable miracle, qui ne s'était encore jamais produit et qui ne se reproduirait probablement plus. Ce jugement s'est en quelque sorte vérifié si l'on exclut le Congrès de Vienne de 1814–1815, qui fut aussi un règlement général négocié par tous les belligérants. Ces trois traités sont d'abord le traité signé à Münster le 30 janvier 1648, entre le roi d'Espagne et les États généraux des Provinces Unies; ensuite le traité signé à Münster le 24 octobre 1648 entre l'Empereur, le Roi Très Chrétien et les princes d'Empire; enfin le traité conclu à Osnabrück entre la reine de Suède et l'Empereur le 6 août 1648, qui fut également ratifié à Münster le 24 octobre. L'ensemble est demeuré dans l'histoire sous le nom de »paix de Westphalie«.

C'était l'aboutissement d'un long processus amorcé vingt ans plus tôt entre l'Espagne et les Provinces Unies et poursuivi par des pourparlers entre l'Empereur et la couronne de Suède après la paix de Prague. Entre Vienne et Paris et surtout entre Paris et Madrid, il y eut, dès la déclaration de guerre de 1635, mainte tentative d'accord par le biais de la diplomatie secrète. Dès 1634, on avait évoqué la possibilité d'une Pax Universalis. L'idée d'un congrès

67 Stefan WUNSCH, Paris und der Pariser Friede 1856, dans: cf. DUCHHARDT (voir n. 56) p. 159–184.

68 Gabriel WACKERMANN, Der Einfluß der Friedensverhandlungen 1919/20 auf die Stadtgeographie des Pariser Raumes, dans: cf. DUCHHARDT (voir n. 56) p. 185–196.

69 Jürgen ANGELOW, Die Stadt Potsdam und die Potsdamer Konferenz von 1945, dans: cf. DUCHHARDT (voir n. 56) p. 197–212.

70 Konrad REPGEN, Der Westfälische Friede. Ereignis, Fest und Erinnerung, Wiesbaden 1999, 39 p. (Nordrhein-Westfälische Akademie des Wissenschaften, Vorträge G 358).

entre les Habsbourg et les Bourbons vint du pape Urbain VIII qui se considérait comme le «père commun» de toute la chrétienté mais comme Richelieu voulait que les alliés protestants de la France, Provinces Unies, Suède, Saxe-Weimar et Hesse-Cassel) fussent inclus dans la négociation, il fallut solliciter la médiation vénitienne. Le congrès prévu à Cologne en 1636 échoua à cause de questions protocolaires qui présumaient du résultat de la négociation (par exemple le statut des Provinces Unies). Après la sécession de la Catalogne et du Portugal, en 1640, qui affaiblirent sérieusement la monarchie d'Espagne, on parvint à la conclusion de préliminaires à Hambourg, à Noël 1641. Ils fixèrent le cadre des négociations de Westphalie et la date de réunion des délégués (mai 1642), mais n'imposèrent pas la conclusion d'un armistice général durant le déroulement des négociations, malgré quelques accords particuliers de cessez le feu (Brandebourg, Saxe, Bavière ou Cologne).

On sait pourtant que de nombreux retards intervinrent, de sorte que l'ensemble des délégués ne fut réellement présent qu'entre janvier 1646 (arrivée des délégués néerlandais) et juillet 1647 (départ de Trautmannsdorf). Il faut cependant souligner que malgré tous les retards et toutes les difficultés la paix de Westphalie ne fut pas un *Diktat* imposé par des vainqueurs à des vaincus, mais une série de compromis négociés par des partenaires en position de force ou de faiblesse relative, même si la situation militaire de Ferdinand III était catastrophique à l'automne 1648.

Nous entendons aujourd'hui par congrès des séances solennelles réunissant l'ensemble des plénipotentiaires du moins au début et à la fin des négociations, ce qui ne s'est jamais produit ni à Münster ni à Osnabrück, ce qui nous empêche de fixer une date officielle pour le début, voire la fin des travaux. Le congrès se mit en marche à la suite de l'arrivée successive des délégués, qui rendaient une série de visites, conformément à un protocole très subtil. Pour les grandes puissances, il y avait deux manières de négocier, même si le protocole de Hambourg avait prévu le recours obligatoire aux médiateurs, intermédiaires obligés de toute tractations entre les partenaires; bien entendu il s'agissait dans ce cas de négociations par écrit. mais comme le médiateur prévu à Osnabrück, le Danemark, n'y est jamais venu, à cause d'une nouvelle guerre entre la Suède et le Danemark (1643-1645), la délégation suédoise, qui ne souhaitait pas l'aide d'un médiateur, a négocié directement avec les Impériaux et les princes allemands (*Reichsstände*).

Au contraire dans ses négociations avec les Habsbourg, la France eut recours aux services des deux médiateurs, le nonce Chigi et l'ambassadeur vénitien Contarini, de sorte que les délégations françaises et espagnoles, qui se côtoyèrent pendant cinq ans à Münster, ne se sont jamais assises autour d'une même table, alors que Français et Impériaux se rencontrèrent tout de même officiellement à trois reprises, en 1646, 1648 et 1649. L'unité de la négociation à laquelle Richelieu tenait tant, ne fut réalisée qu'en apparence, puisque les belligérants avaient des intérêts divergents: l'Espagne, qui n'était même pas en guerre avec la Suède, n'était pas représentée à Osnabrück, alors qu'elle a poursuivi la guerre avec la France après la signature du traité de Münster, même si comme le montre Mme Tischer le projet d'un traité franco-espagnol avait été mis au point en 1648. La conclusion a buté sur des questions mineures de délimitation de frontière en Lorraine, en Flandre, en Catalogne et en Franche Comté. La monarchie d'Espagne se sentait assez forte pour achever victorieusement la guerre, alors que la France subissait une minorité royale, un banqueroute et les premières manifestations de la Fronde. Si la poursuite de la guerre entre les deux grandes monarchies catholiques semble d'une importance mineure pour l'histoire allemande ultérieure, elle a inquiété les contemporains, qui se voyaient privés d'une *pax universalis*, même si elle offrait une paix générale au Saint Empire et qui en outre n'ont cessé de redouter la reprise des combats en Rhénanie.

Celui-ci est le grand bénéficiaire de la paix, alors que les hostilités se poursuivent pendant plus d'une décennie dans l'Europe du Nord et de l'Ouest. Konrad Repgen a raison d'insister sur le fait que le Saint Empire romain de nation allemande, trop faible pour être agressif

reste une construction politique solide au moins jusqu'à Frédéric le Grand. Les traités représentent une réforme de la constitution du Saint Empire, qui a eu le mérite de durer jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (*perpetua lex et pragmatica Imperii sanctio*) et qui, brocardée par Samuel Pufendorf, n'a été véritablement vilipendée qu'à l'ère libérale. Les *jura reservata* de l'Empereur laissaient à ce dernier une grande liberté de manœuvre, alors que les droits des princes d'Empire avaient été, à la demande de la Hesse-Cassel et malgré les réticences de Ferdinand III clairement définis dans le traité d'Osnabrück. Si cette collaboration de 140 princes d'Empire avec leur suzerain ralentit le processus de paix, elle eut comme premier résultat positif de laisser la monarchie d'Espagne poursuivre seule la lutte contre la France et d'affirmer la neutralité de l'Allemagne.

Pour le Saint Empire, les traités furent surtout une véritable et durable paix de religion, qui reconnaissait les droits des trois grandes confessions chrétiennes. L'accord signé à Osnabrück le 24 mars 1648 était un compromis, qui, s'il correspondait aux conceptions générales des protestants, déplaisait beaucoup à l'Empereur et à certains princes catholiques. Il amena d'ailleurs le Saint Siège à formuler a posteriori, en 1650, une condamnation de principe, qui n'était pas seulement une ratiocination de la Curie, mais montrait le caractère incompatible du compromis négocié avec les grands principes de l'Église romaine. En revanche Ferdinand III y gagna puisque le traité lui laissant les mains libres en Bohême et dans les Pays héréditaires, il pouvait y parachever l'œuvre de Contre réforme entreprise par son père.

La recherche sur les mentalités et la réception des traités par les contemporains ne fait que commencer, en dépit du travail de Pieter Blok sur l'accueil par les Néerlandais de la paix de janvier 1648<sup>71</sup>. On en sait jusqu'à aujourd'hui beaucoup moins sur la manière dont l'opinion fut informée. Les bourgeois de Münster et d'Osnabrück ont vécu pendant cinq ans avec les délégations étrangères, leurs carrosses, leurs personnels en tenue d'apparat et ils constituèrent les «véritables représentants de l'opinion publique européenne» (Heinz Duchhardt), lors des grandes scènes que furent en mai 1648 la ratification de la paix avec les Provinces Unies et en octobre la signature du traité avec la France. On organisa le 16 mai 1648 une fête populaire pour la paix hispano-hollandaise, où l'on jeta des monnaies et où l'on régala le bon peuple de vin; ces festivités furent imitées à Bruxelles, le 5 juin, jour anniversaire de l'exécution des comtes d'Egmont et de Horn, à Anvers et à Amsterdam, puis en Espagne en Italie, en Amérique latine et aux Indes; ainsi le monde entier apprit que les provinces jadis rebelles des pays bas étaient devenues un État souverain, reconnu par la couronne d'Espagne. Les fêtes allemandes, qui se déroulèrent de novembre 1648 à l'été 1652, s'adressaient d'abord à des illettrés. Elles eurent un autre caractère, essentiellement religieux; avec une forte tonalité d'actions de grâces pour la paix retrouvée après trente ans de malheurs.

Mais l'opinion publique, qui comprenait alors 200 à 250 000 lecteurs potentiels, avait été informée durant les négociations par deux douzaines de périodiques. Elle se procura les textes latins et allemands des traités, dont 95% ont été perdus, mais reproduits sans cesse au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle pour l'instruction de la jeunesse. On conserva soigneusement le souvenir des traités (K. Repgen évite à juste titre le slogan «mémoire collective» (*kollektives Gedächtnis*), que l'on commémora à Augsbourg chaque année jusqu'à aujourd'hui, pour célébrer le retour de la parité confessionnelle. En 1748, huit villes et universités protestantes d'Allemagne commémorèrent le centenaire, tandis que les catholiques ignorèrent un traité condamné par le Pape. On n'en considérait pas moins que les traités avaient apporté la paix

71 Pieter J. BLOK, *De Nederlandsche vlugschriften over de vreedesonderhandelingen te Munster 1643-1648*, dans: *Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen Afd Letterkunde IV*, Reeks; 1, 1897, p. 292-336.

religieuse aux Allemands et grâce au système de l'équilibre européen, une paix relative à l'ensemble du continent, même si les négociateurs n'avaient pas recherché consciemment ce but et avaient d'abord conclu une paix allemande. Après la Révolution française et la poussée des nationalismes, les traités de Westphalie furent jugés tout autrement et l'historien Gebhardt pouvait écrire en 1906 »Le Saint Empire cessa d'être un organisme homogène«<sup>72</sup>.

L'application de la paix de Westphalie fut sur le plan confessionnel, satisfaisante dans l'ensemble, malgré les progrès de la Contre-réforme dans les pays héréditaires de la Maison d'Autriche. La cohabitation de plusieurs confessions chrétienne caractérise l'Allemagne d'après 1648, qui pouvait, sur ce plan, servir de modèle au reste de l'Europe. Et si, comme l'a rappelé Stanislaw Salmonowicz à Strasbourg<sup>73</sup>, la Pologne accepte la cohabitation de plusieurs religions sur son vaste territoire il suffit qu'une telle politique religieuse est encore exceptionnelle, à commencer par le mauvais exemple français, évoqué par Philippe Joutard au colloque de Strasbourg<sup>74</sup>.

La parité accordée à Augsbourg, comme aux villes de Biberach, Dinkelsbühl et Ravensburg, a néanmoins frappé les contemporains, après la persécution organisée par Ferdinand II, qui, en 1629, avait décidé de faire un exemple contre la grande ville luthérienne: les charges municipales et l'obtention du droit de bourgeoisie seraient dorénavant réservés aux seuls catholiques, toutes les églises luthériennes seraient fermées et privées de leurs biens. Si, en 1632, Gustave Adolphe expulsa la majorité du clergé catholique, affecta toutes les églises au culte luthérien et réserva toutes les places du magistrat aux seuls adeptes de la confession d'Augsbourg, en 1635, les Bavaois reprirent la ville et rétablirent le statut de 1629. On comprend mieux pourquoi les luthériens accueillirent avec joie le retour au système de la parité qui, de 1648 à 1806<sup>75</sup> est considéré par Étienne François comme »l'exceptionnel représentatif«<sup>76</sup>, car grâce à la vigilance des autorités municipales, le système a bien fonctionné, malgré la prépondérance démographique et économique des luthériens.

On note cependant l'existence d'une »frontière invisible« marquée par la rareté des conversions et des mariages mixtes (à peine 1% des mariages); réprouvés par les Luthériens, les mariages mixtes posent de graves problèmes en particulier en ce qui concerne la confession à donner aux enfants du couple. Il existe désormais une frontière intérieure et »deux peuples« culturellement différents, mais cette division reposait sur un fort consensus et ne fut jamais remise en question. Ce phénomène de cohabitation en Rhénanie au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans la région de Coblenche, il n'y a pratiquement jamais de mariage mixte, les villages catholiques demeurent catholiques, les villages réformés ou luthériens demeurent égaux fermes.

Dans un article pionnier, Christophe Duhamelle<sup>77</sup> a ouvert des voies nouvelles en posant le problème de l'extension du catholicisme après 1648, malgré le coup d'arrêt apporté par le traité d'Osnabrück, grâce à la vague de conversions princières qui a touché les princes protestants allemands (38 cas de conversion princière entre 1648 et 1700), alors que les conversions individuelles dans l'Allemagne multiconfessionnelle sont très rares. Dans le domaine complexe des relations entre la religion et la politique, la conversion est un exemple des choix que chaque prince effectue entre les solidarités impériales, l'appartenance confession-

72 »Das Reich hörte im Grunde auf, ein einheitlicher Organismus zu sein«: GEBHARDT, Handbuch der Deutschen Geschichte, Stuttgart 1906, II, p. 182.

73 Stanislaw SALMONOWICZ, La tolérance religieuse dans le modèle polonais (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles), KINTZ, LIVET (voir n. 4) p. 113-128.

74 Philippe JOUTARD, Politique et religion: l'émergence de la notion de résistance religieuse au XVII<sup>e</sup> siècle, KINTZ, LIVET (voir n. 4) p. 129-142.

75 1806 est la date de l'annexion de la ville libre par le royaume de Bavière.

76 Étienne FRANÇOIS, Protestants et Catholiques en Allemagne, op. cit., p. 24.

77 Christophe DUHAMELLE, La conversion princière au catholicisme dans le Saint Empire: conséquence ou remise en cause de la paix de Westphalie?, KINTZ, LIVET (voir n. 4) p. 299-310.

nelle, les intérêts de la dynastie, soit par conviction, soit en sauvegardant ses intérêts. Elle concerne surtout les petits États de l'Empire, qui face aux risques d'isolement trouvent dans la solidarité impériale le meilleur rempart contre les appétits des grandes principautés (Saxe, Bavière, Brandebourg). Elle s'explique aussi par la nostalgie de l'unité impériale. Mais en même les tentatives de recatholicisation pure et simple de leurs sujets étaient vouées à l'échec, grâce aux pouvoirs dont disposaient encore les diètes (par exemple en Saxe électorale). Le cas du Palatinat rhénan mérite d'être retenu. Il était avant 1618 le bastion du calvinisme allemand. À la mort de l'Électeur Charles, décédé sans enfant en 1685, le Palatinat revint au duc Philippe-Guillaume de Palatinat-Neubourg, catholique, beau-père de l'Empereur, conformément au pacte de famille signé en 1658. Ainsi une principauté protestante avait désormais un souverain catholique, qui promit de respecter le *statu quo*. Le bastion du luthéranisme, la Saxe électorale, connut un sort comparable pour des raisons différentes. L'électeur Frédéric-Auguste se convertit au catholicisme en 1696 afin de se faire élire roi de Pologne, après le décès de Jean III Sobieski. Le fils d'Auguste II, le futur Auguste III de Pologne, se convertit un peu plus tard, de sorte que la Cour de Dresde devint une cour catholique. Le chef du *Corpus evangelicorum* à la diète d'Empire avait perdu une grande partie de son autorité morale sur ses coreligionnaires, même s'il respecta le luthéranisme de ses sujets. Dorénavant, les seuls électeurs protestants étaient l'électeur de Hanovre, roi d'Angleterre à partir de 1714 et le margrave de Brandebourg, devenu roi de Prusse en 1701, ce qui conféra à ce dernier une autorité exceptionnelle sur l'Allemagne protestante.

Ainsi une évolution inexorable ramenait peu à peu les grandes familles régnantes vers le catholicisme, selon un processus comparable à celui qui avait ramené au catholicisme les aristocrates polonais, hongrois, autrichiens ou bohêmes. Les protestants voyaient peu à peu leurs positions grignotées mais en général l'on respecta l'esprit et la lettre des traités de Westphalie et le *cujus regio ejus religio* ne fut plus appliqué.

Louis XIV, qui respecta en Alsace la lettre sinon l'esprit du traité de Münster<sup>78</sup>, profita néanmoins de ses conquêtes, même provisoires, pour imposer le catholicisme à de nombreux protestants rhénans, en particulier aux habitants du comté de Nassau Sarrebruck, rattaché au royaume en 1680 dans le cadre de la politique des Réunions<sup>79</sup>. Des seigneuries du Palatinat occupées par les armées françaises durant la guerre de la Ligue d'Augsbourg subirent également une politique de conversion forcée, mais, sur ce point, Louis XIV, l'Électeur palatin Philippe Guillaume de Neubourg et l'empereur Léopold I<sup>er</sup> se révélèrent être des alliés objectifs pour défendre la cause du catholicisme. C'est pourquoi, lors des négociations de Ryswyck, tous ces territoires demeurèrent catholiques, en contravention avec les dispositions des traités de Westphalie<sup>80</sup>.

Mais, d'une manière générale, les conversions princières se sont révélées décevantes pour les tenants de la reconquête catholique, puisque le traité d'Osnabrück n'abandonnait pas les sujets des princes d'Empire à l'arbitraire de leur naturel seigneur, comme ce fut le cas dans les Pays héréditaires de la Maison d'Autriche et qu'il fut, à quelques exceptions près, respecté dans son application.

78 L'édit de Fontainebleau ne s'appliquait pas à l'Alsace mais dans la pratique on réintroduisit le catholicisme dans des villes et villages entièrement luthériens, à commencer par la ville de Strasbourg en 1681. Voir à ce propos Simone HERRY, Une ville en mutation. Strasbourg au tournant du Grand Siècle, Strasbourg 1996, 616 p. et bien entendu Georges LIVET, L'intendance d'Alsace, op. cit. passim.

79 Il s'agissait d'une interprétation abusive du traité de Nimègue, qui confirmait à la France la possession des territoires annexés «avec toutes leurs dépendances». Une bonne partie des territoires entre Rhin et Moselle fut alors traitée comme une dépendance du temporel de l'évêché de Metz.

80 Christoph FLEGEL, Die Rijswijcker Klausel und die Lutherische Kirche in der Kurpfalz, dans: H. DUCHHARDT (éd.), Der Friede von Rijswijck 1697, Mayence 1998, p. 271-279.

Lors du colloque de Strasbourg, Klaus Malettke<sup>81</sup> a apporté une réponse nuancée à une vraie question concernant les traités de Westphalie: dans le court terme l'ordre établi ne dura qu'une dizaine d'années mais si l'on considère le principe d'égalité entre les parties contractantes, la déconfessionnalisation de la politique, les progrès de la diplomatie et la naissance du système moderne de congrès internationaux, les traités de 1648 ont fait faire de grands progrès à l'Europe.

Pouvons-nous en guise de conclusion formuler un regret? Qu'à l'occasion des commémorations du 350<sup>e</sup> anniversaire de la paix de Westphalie, l'ouvrage, devenu classique, de Fritz Dickmann, n'ait pas été traduit en français, alors que nombre d'historiens français (chevronnés ou débutants) n'ont pas accès au texte original.

81 Klaus MALETTKE, Les traités de Westphalie (24 octobre 1648) et l'ordre européen: mythe ou réalité?, dans: cf. KINTZ, LIVET (voir n. 4) p. 161-173.